



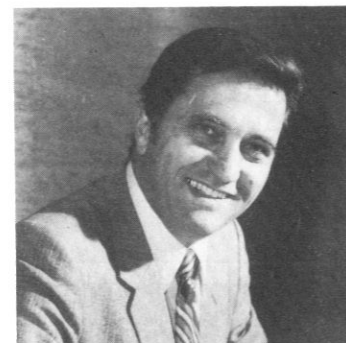
Photo DUGAS

Rouge

sommaire

	le mot du maire	1
	la municipalité	2
LES JEUNES L'EMPLOI ÉTAT-CIVIL CONSEIL MUNICIPAL	un regard en arrière sur la fête de la jeunesse	3
	la permanence « jeunes, emploi-formation »	5
FÊTE COMMÉMORATION LA FAMILLE	recensement général de la population	5
	les dernières séances du conseil municipal	5
SCOLAIRE	les handicapés ont choisi Brignais pour leur fête	7
	Schweighouse et Brignais n'oublent pas...	9
VOIRIE ET ENVIRONNEMENT	la fête des mères à Brignais	9
	les mères de famille nombreuse à l'honneur	10
SPORTS	voyage de fin d'année des écoles	11
	remise des dictionnaires par la municipalité	11
SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME CULTUREL / SOCIAL	à propos de la décharge du Chéron	12
	verre perdu et environnement	12
SÉCURITÉ CONSEILS PRATIQUES HISTOIRE	les fleurs et la ville / numérotation des rues	13
	droit de réponse à « la rose au poing »	14
	assainissement de la zone sud de Brignais	14
	la zone bleue	15
	l'aménagement du complexe Pierre Minssieux se poursuit	15
	l'éclairage des tennis	15
	les jeux de boules transférés sur l'ex-propriété Sommer	16
	le nouveau cimetière	16
	le p.o.s. / nouvelle organisation de la D.D.E.	17
	en réponse à la « lettre ouverte » du centre social	18
	terrain d'accueil pour les gens du voyage	18
	la bibliothèque municipale s'agrandit	19
	projet du complexe médico-socio-culturel	19
	rencontres d'arts graphiques et plastiques à Brignais	20
	l'art du jumelage	21
	les cheveux blancs en voyage	22
	la gendarmerie nationale reçoit du renfort	20
	belles... mais dangereuses !...	23
	notes et documents pour l'histoire de Vourles-en-Lyonnais	24
	les amis du vieux Brignais	24

Les photos couleur de la 4^e page de couverture illustrent la Fête de la Jeunesse du 26 juin dernier.



A propos des transports en commun

Ni les nombreuses démarches auprès des administrations compétentes (Préfecture, D.D.E.),

Ni les réunions avec les services ou direction des Transports Vernay,

Ni les constats de carence de l'entreprise,

Ni l'entrevue que nous avons eue au Ministère des Transports (rendez-vous obtenu par M. J.M. MICK, Conseiller Général, pour le Maire et le Représentant du collectif de Brignais),

n'ont permis de faire avancer d'un pas ce dossier depuis un an.

Les nouveaux calculs du coût d'un affrètement font état de tels déficits annuels (2 M. F environ) que nous ne pouvons accepter d'en faire supporter 50 %, comme décidé par le Syndicat des TCRL, par nos finances communales.

Nous maintenons que la calcul est erroné à la base et que nous ne pouvons prendre en compte que la moitié du déficit **réel**; le Syndicat et les administrations connaissent bien notre position.

Nous sommes effrayés à l'idée de voir qu'une nouvelle rentrée a lieu dans des conditions identiques aux précédentes avec des horaires non respectés entraînant des conditions de travail insupportables aux chauffeurs et de fréquents retards à l'école ou à l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle nous avons le 31 août :

— écrit à M. le Préfet de Région, Préfet du Rhône, Commissaire de la République, Président du Comité du Syndicat des T.C.R.L., avec copie à M. le Président du Conseil Général, en lui demandant de tout mettre en œuvre pour obtenir la déchéance des droits de la Société exploitante et la desserte de Brignais par les T.C.L.;

— participé à une demande d'audience du Syndicat des Chauffeurs auprès de M. le Président du Conseil Général, audience au cours de laquelle les conditions d'exploitation inadmissibles ont été expliquées, et nous avons rappelé fermement notre position.

Brignais, 10.000 habitants et « bassin versant » de 20.000 personnes à 12 km de Lyon, doit avoir des liaisons régulières et fréquentes avec cette métropole. C'est une question d'économie, d'équilibre, de justice.

Le Maire, **Michel THIERS.**
1^{er} septembre 1982.

La Municipalité

MAIRE
Michel THIERS

B.A.S. - Action Scolaire - Information - Personnel Communal - Transports

ADJOINTS

André MOSSIÈRE

Urbanisme
P.O.S.
Permis de construire

Marcel ARNAUD

Action Sociale
et Culturelle
« Les Arcades »
« Cheveux Blancs »

Jean FERROLLET

Voirie
Assainissement
Circulation
Stationnement

Jean DARFEUILLE

Jeunesse
Sports

Marcel MASSON

Travaux
et Bâtiments Communaux

Alexandre GENELOT

Finances et Affaires
Economiques

CONSEILLÈRES DÉLÉGUÉES

Marie-Hélène CORTIAL : Relations avec les Associations et Sociétés locales
Monique BOURRON-LAURINO : Environnement
Marie-Thérèse GARDON : Affaires scolaires

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Anne-Marie PIEGAY
Michel DENIS - Jacques DUGAS-VIALLIS - Daniel GAILLARD
Roger GURET - Pierre LAPLACE - Georges LOMBARD - Marcel PERRAUD
Daniel VIAL

PERMANENCES DES ÉLUS

En principe, le Maire reçoit le MERCREDI de 18 à 19 h., et le SAMEDI de 10 à 12 h., mais également sur **rendez-vous** demandé au moins deux jours auparavant.

André MOSSIÈRE : les mardis et vendredis de 10 h. 30 à 12 h.

Marcel ARNAUD : les samedis de 10 h. à 12 h.

Jean FERROLLET : les lundis ou mardis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Jean DARFEUILLE : les mercredis de 17 h. 30 à 18 h. 30

Marcel MASSON : les mercredis de 11 à 12 h.

Alexandre GENELOT, sur rendez-vous

Au début de chaque mois, un tableau affiché dans les panneaux d'informations municipales et à la Mairie, précise les jours et heures des permanences du Maire et des Adjointes.

Responsable de la publication : Michel THIERS.

Commission du Bulletin :
Mmes A.-M. PIEGAY, M.-H. CORTIAL, M. BOURRON-LAURINO
MM. ARNAUD, DARFEUILLE, DUGAS, THIERS
Avec l'aide de MM. BIDAULT, GONIN, MOREL, FLEURY, Mme GAÏDO, Mme SOGNO et les Services Administratifs et Techniques.

Dépôt légal : troisième trimestre 1982 — Administration, Rédaction : Brignais, Mairie.

Ce Bulletin, édité par la Municipalité de Brignais,
a été conçu et réalisé par l'IMPRIMERIE DU MONTET, 11, rue Francisque-Darcieux, à Saint-Genis-Laval.

Les photos de la couverture et des pages intérieures sont du Studio Jacques DUGAS, 14, rue des Collonges, Saint-Genis-Laval.

La photogravure des pages couleur a été réalisée par le Studio René ROCHEBLOINE, rue des Ronzières, à Brignais.

Un regard en arrière sur la Fête de la Jeunesse



La jeunesse possède l'art de créer des liens d'amitié, nous les adultes, sachons les conserver, les enrichir... C'est dans cet esprit que l'idée de la fête a pris naissance, avec l'appel à toutes les associations et à tous ceux qui voulaient y participer.

Bien sûr nos amis de Schweighouse sont venus nombreux, le 26 juin nous apporter la gaieté et l'ambiance si chaleureuse qu'ils nous communiquent toujours.

Lors de l'apéritif d'accueil qui a été servi aux Arcades, les dernières nouvelles étaient échangées entre nos amis et les familles qui les accueilleraient et nous étions tous impatients de voir comment cette première Fête de la Jeunesse allait encore grandir notre joie d'être ensemble.

L'imagination et la minutie avec lesquelles les diverses associations de Brignais ont préparé ces deux journées ont su donner la réponse à toutes ces questions. Elles ont une fois encore apporté la preuve que, lorsque chacun participe à une réalisation de ce genre, le succès est assuré; et, déjà avant que les dernières lumières ne se soient éteintes, l'envie de recommencer et d'améliorer encore s'insinuait dans les pensées.

Samedi après-midi dans tous les quartiers de Brignais, s'égrenaient des rires d'enfants auxquels venaient s'ajouter ça et là des clairons, des tambours ou des coups de sifflet donnant le départ des jeux.

Aux Pérouses, à la Compassion, sur la place de la Mairie, au complexe sportif Pierre MINSSIEUX, s'organisaient des jeux de plein air, des concours de danse, des compétitions sportives, des activités culturelles et musicales.

Mais, comment faire pour participer à tout? Pour voir et encourager les participants à toutes ces activités : courses en sac, pêche à la ligne, promenade ou rodéo à poney, jeux d'eau à la piscine, match de foot, opposant amicalement Schweighouse à Brignais, démonstration de judo, etc... sans oublier la «bavette» aux nombreuses buvettes.

Puis, comme un rêve, un vent d'irréel se mit à souffler quand apparurent de tous côtés, papillons, fées, chats moustachus, corsaires, clowns, tous plus bariolés les uns que les autres, oh! pardon! tous mieux maquillés les uns que les autres, résultat merveilleux de l'atelier «maquillage» animé par les Guides des Scouts de Brignais.

Tout était prévu pour la réussite de cette fête, en plus d'une navette à travers les différents quartiers assurée par un car, on pouvait admirer un petit train... trop petit peut-être! Il faudra augmenter le nombre de wagons pour l'année prochaine.

Mais quel succès il a connu!... Peut-être parce qu'il nous a incités à vivre un moment à un autre rythme, à prendre le temps de regarder autour de nous...

Chanter, danser, voici des mots inséparables de la fête; il semble bien que ce fut le message du Centre Social cet après-midi-là, au Gymnase, avec le concours de rock, et il fallait les voir virevolter, sauter sur des rythmes auxquels on ne peut résister.

La fête était partout, même chez les boulistes de l'Amicale Laïque qui voyaient leur nouveau stade (8 jeux et un local) inauguré par les deux Maires présents, MM. THIERS et DEIBER, de belles quadrettes en perspective...

Défilant en musique dans les rues jusqu'à la salle de réunions du gymnase, les Brignairots et leurs amis se dirigeaient vers la soirée dansante qu'ouvrait un lâcher de ballons multicolores. Les jeunes de





Photo « LE PROGRES »

7 à 80 ans partagèrent jusqu'à 2 heures du matin la joie d'être ensemble et leur vitalité. Quelle ambiance!...

Et le dimanche, tout recommençait : dès le matin, en effet, nous pouvions jeter un regard sur un des métiers qui sont en voie de disparition et qu'un témoin de choix en la personne de M. Joannes CROUZET faisait revivre sous nos yeux. Il avait revêtu son tablier de cuir, et repris ses vieux outils, précieusement conservés par son fils, et redonnait vie à son atelier de tonnellerie installé pour la circonstance rue Casse-Froide.

En même temps dans les rues pittoresques du centre, sur le Pont Vieux et sur les berges du Garon, peintres et sculpteurs avaient pris place et croquaient paysages et portraits, créant ainsi grâce à leur

art un trait d'union entre les générations. Qui sait si ce dimanche-là, en suivant les méandres des pincesaux, les va-et-vient des gouges, certaines vocations ne sont pas nées?

Après la messe célébrée par le Père MONDONNEIX qui, une fois encore nous rappelait à sa manière la force de l'amitié, un apéritif concert, animé par l'Espérance de Brignais et par l'Harmonie Municipale, qui étrennait à cette occasion la tenue de cérémonie offerte par la Municipalité, réunissait la population.

C'est devant cette assemblée que M. le Maire remettait à M. Jean RANCK, la Médaille de la Ville, en remerciement de son action en faveur de l'Harmonie Municipale.

L'après-midi, chacun avait le choix entre les jeux les plus divers et les plus risqués... Gymkhana, vélos fleuris pour les plus jeunes de 80 à 6 ans; une épreuve nous venant tout droit du passé nous était présentée : la course à l'anguille; jeu que les cavaliers de Brignais ont redécouvert. Quelle ardeur... pauvres anguilles! mais quel succès...

Fête des jeunes, oui, mais aussi fête de tous, pour une première c'est positif. En attendant la prochaine, nous avons une année devant nous pour la préparer, tous ensemble, et elle sera encore mieux réussie.

Merci à toutes les associations, et à tous ceux qui ont participé et aidé la Municipalité.

Merci et préparons demain.

M.H.C.

Photo « LE PROGRES »



Un lieu d'accueil, d'orientation...

LA PERMANENCE « JEUNES, EMPLOI-FORMATION »

Créée dans le cadre plus général des dispositions gouvernementales arrêtées par l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982, relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de seize à dix-huit ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale, **une permanence locale, lieu d'accueil, d'information et d'orientation**, est ouverte tous les jeudis de 16 à 19 heures, en Mairie, tél. 805.15.11, poste 42.

Animée par un groupe de travailleurs sociaux de Brignais, elle est un lieu **d'accueil et d'orientation** :

— pour aider le jeune à définir un processus de formation à une qualification professionnelle, éventuellement à un stage d'orientation sociale,

— en donnant des informations précises sur les formations existantes, les organismes, les programmes,

— en offrant au jeune la possibilité d'une intervention coordonnée des diverses institutions existantes : Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), Centre de Formation et d'Orientation (CIO), Groupement d'Etablissements (GRETA), Centre d'Information Jeunesse (CIJ).

Elle est à la disposition de tous les jeunes à qui il faut : **«un métier pour réussir».**

P.G.

Les dernières séances du Conseil Municipal

Séance publique du 22 avril 1982

— Tirage au sort du jury d'Assises à partir de la liste électorale.

— Classement dans la voirie communale des voies de desserte du lotissement «Le champ des Grillons».

— Règlement de la prime de technicité et de rendement à l'Adjoint Technique Principal au titre de 1981.

— Projet d'extension du cimetière communal.
- règlement des honoraires du cabinet MAGAT et DELESCLUSE, ingénieurs conseils.

- règlement des honoraires du cabinet PERRAUD, géomètre expert.

— Travaux d'assainissement Zone Sud - exécution des travaux en deux tranches : une tranche ferme - une tranche conditionnelle. Approbation du dossier d'appel d'offres ouvert.

— Travaux d'assainissement Zone Sud - première tranche complémentaire (ou deuxième tranche conditionnelle). Demande de subvention et de prêt au Département.

— Vote de subventions pour 1982 :
- Association des Amis de la Bibliothèque 2.500 F
- Comité Départemental de l'Action Laïque 500 F

— Acquisition à l'amiable en vue de l'élargissement de la rue du Moulin de deux parcelles de terrains : Propriétaires : M. et Mme VENET, M. DUMONNET.

— Dénomination du L.E.P. «Georges BRASSENS».

— Personnel communal autorisations exceptionnelles d'absence et congés d'ancienneté.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION EN 1982

Les résultats officiels que l'INSEE nous a fait parvenir en juillet donnent une population légale totale de 9.577 habitants.

L'habitat se répartit suivant les chiffres ci-dessous :

Immeubles	1.935
Résidences principales	2.850
Résidences secondaires	51
Logement vacants	132
Habitations mobiles	4
Population des résidences principales	9.457
Sans domicile fixe	13

H.S.

Séance publique du 7 juin 1982

— Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Lyon pour agrandissement du cimetière (550.000 F).

— Emprunt pour la construction du bâtiment vestiaire du complexe Pierre MINSSIEUX :
+ 493.000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Lyon
+ 618.000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

— Emprunt de 770.000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Lyon pour la deuxième tranche de travaux d'assainissement de la Zone Sud (première tranche complémentaire).

— Travaux neufs d'éclairage public - Programme 1982. Participation dans l'emprunt SINGERLY 1982.

— Projet de construction du Centre Médico-Social et Culturel. Désignation du Service des Constructions Publiques comme conducteur d'opération.

— Reclassement des ouvriers chargés de l'entretien de la voirie.

Séance publique du 30 juin 1982

— Fiscalité directe locale : abattements relatifs à la taxe d'habitation inchangés.

— Garantie d'emprunts de 185.000 F et de 1.112.300 F acceptée pour l'OPAC.

— Mise en place à titre expérimental pour 1982-1983 d'une animation musicale dans trois classes de maternelle et trois classes de cours préparatoire des groupes A. Lassagne et J. Moulin (6 classes en tout).

— Travaux d'assainissement de la Zone Sud. Marché avec l'entreprise CITRA.

LA ZONE BLEUE

Trop courte a été la période de mise en service (juin-juillet) pour dresser déjà un bilan précis.

La Municipalité s'efforce d'améliorer le stationnement : 13 nouvelles places sont à votre disposition ce mois-ci à l'emplacement des anciens jeux de l'Amicale Laïque et nous sommes en pourparlers avec plusieurs propriétaires dans le centre-ville pour en créer d'autres.

Mais la Zone Bleue ne sera un succès que si vous la respectez tous et utilisez les autres parkings.

Une satisfaction : vous êtes de plus en plus nombreux à l'avoir compris (voir pour s'en rendre compte la place du 8-Mai-1945 et le parking du jardin public).

Le Maire.



“Qui n'a pas vu la route à l'aube, entre ses deux rangées d'arbres, toute fraîche, toute vivante, ne sait pas ce que c'est que l'espérance.”

Georges BERNANOS. (1888-1948)

Les HANDICAPÉS ont choisi BRIGNAIS pour leur fête

HANDI-FÊTE, née en 1981 à l'occasion de l'Année Internationale des Handicapés du rassemblement de plusieurs associations de handicapés, a eu lieu cette année le 25 avril dans notre salle de réunions du Complexe P. Minssieux.

Nous reproduisons ci-dessous le compte-rendu paru dans le bulletin «Eglise à Lyon et à St-Etienne» n° 10, comptant vous communiquer la chaleur que nous avons ressentie ce jour-là et les suivants grâce aux nombreux témoignages de satisfaction reçus ensuite et que je suis chargé de vous transmettre à vous, population de Brignais.

Non, ce ne fut pas une journée DE handicapés : le temps du «ghetto» est enfin révolu! Dès le départ, la presse, la radio, les tracts ont annoncé une grande rencontre entre valides ET handicapés.

Qu'aurions-nous partagé les uns et les autres, dans l'anonymat de la ville? A Brignais, dans une salle polyvalente, parfaitement accessible aux fauteuils roulants, nous sommes allés de surprise en surprise, tant l'accueil enthousiaste de la population a devancé notre attente! Des roses, des tulipes à profusion, sur le podium, sur les tables prévues pour le repas (d'où sont-elles venues toutes ces fleurs de l'amitié?). Les Brignairots ont également prévu un buffet-bar, à l'intention des participants venus d'hôpitaux, de C.A.T., des Centres de Rééducation... Ils veulent aussi offrir le café, accompagné de pâtisseries «maison» : tous ces gestes de chaleureuse solidarité ont profondément ému les personnes handicapées.

Les Scouts avaient fléchi le parcours en ville, jusqu'au Complexe Pierre-Minssieux... les secouristes étaient dans les cars organisés pour nous aider à y monter et des handicapés de Brignais nous ont accueillis, dans cette immense salle de 1.000 places... l'ambulancière tenait un véhicule prêt à partir sur Lyon : tout était prévu dans

le détail, pour assurer au maximum la sécurité et le confort de chacun.

Les cars, le G.I.H.P., Ana-Taxi et des voitures particulières drainaient vers le boulevard des Sports, des gens heureux de vivre et leur joie frappe profondément les valides. Aux murs d'immenses banderoles :

• **Le handicapé, un homme responsable.**

• **Nous voulons vivre : comme les AUTRES, avec les AUTRES.**

Des panneaux présentant mouvements chrétiens et associations non-confessionnelles : au passage, des hôtes proposent feuilles et dépliants pour compléter l'information. Un des buts du rassemblement est d'aider les isolés à connaître l'Association, ce mouvement susceptible de les épauler.

M. THIERS, Maire de Brignais, ouvre la journée au micro. Un temps de parole est ensuite accordé aux groupes et individuels désireux de s'exprimer. L'intervention de l'A.C.O. (Action Catholique Ouvrière) m'a particulièrement frappé; quatre handicapés : couple, religieuse, célibataire, tous travailleurs, disent leurs difficultés, aux plans :

- financier
- logement
- loisirs
- accessibilité de la ville
- insertions diverses
- santé, etc...

Engagés syndicalement, ils militent pour que soient mieux reconnus les handicapés au travail, pour les plus défavorisés (ceux des C.A.T.) pour qu'ils parviennent à s'organiser eux-mêmes. A les voir si convaincus, me fait conclure que l'époque si regrettable, du paternalisme et de l'assistance est bien révolue.

En début d'après-midi, c'est la fête :

Chorale de non-voyants - sketches par Foi et Lumière - démonstration de tir à l'arc (avec un archer

paraplégique) - farandole menée par les handicapés mentaux...

Puis Mgr DECOURTRAY, Archevêque de Lyon, arrive pour l'Eucharistie qui nous rassemble, au-delà de nos idéologies propres. Les chants sont accompagnés par un guitariste mal-voyant; l'animateur de toute cette journée était le fils d'un aveugle.

Discrètement mêlés à la foule, les représentants du monde de la santé qui, depuis la femme de ménage de Grange-Blanche, jusqu'au professeur de Debrousse, étaient à l'Handi-Fête : kinés, infirmières, brancardiers, orthopédistes, étudiants en droit et en médecine, sans oublier les éducateurs, les travailleurs sociaux et aumôniers d'établissements de soins. Merci à vous tous d'avoir compris qu'il est nécessaire de nous retrouver hors du cadre hospitalier : la preuve est faite que c'est possible.

Le Maire de Brignais a clos le rassemblement en demandant à ses administrés de remettre une fleur à chaque handicapé et de joindre le geste à la parole, en offrant lui-même une rose à une jeune allongée venue d'un lointain C.A.T.

Depuis un an, un groupe de chrétiens (valides et handicapés) préparait dans le détail cette journée départementale. Nous étions très nombreux au rendez-vous «Handi-Fête». Rassemblés au nom de l'A.I.P.H. (Année Internationale des Personnes Handicapées), ruraux et citadins, de races, religions et tendances politiques très variées, bien portants et invalides, chrétiens, musulmans et non-croyants... Serait-ce le dépaysement du handicap, qui nous a fait cheminer ensemble vers plus d'unité?

Alors. Vive l'Handi-Fête!

Et merci à vous Brignairots, merci à votre sympathique Municipalité.

Une participante.

RENSEIGNEMENTS UTILES

VOUS CHERCHEZ...	TÉL.	ADRESSE	RENSEIGNEMENTS DIVERS
POMPIERS	18		
POLICE SECOURS	17		
GENDARMERIE			
BRIDAGE TERRITORIALE	805.18.42	La Compassion	
BRIGADE MOTORISÉE	805.10.25	La Compassion	
CENTRE ANTI-POISON	854.14.14		
AMBULANCES			
COPEAUX	805.20.57	7, rue Colonel-Guillaud, BRIGNAIS	
LEVEQUE	805.24.56	29, Le Garel	
MÉDECINS			
BERTHIER	805.05.30	209, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
GENTIL-BECOZ	805.13.51	16, rue Colonel-Guillaud, BRIGNAIS	
GLENAT	805.25.87	4, allée des Marguerites, BRIGNAIS	
NICHIL	805.23.53	150, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
NOEL-PERRIER	805.20.20	10, rue des Rouliers, BRIGNAIS	
RAYMOND	805.50.99	31, rue Garel, BRIGNAIS	
INFIRMIÈRES			
Mme BRAND	805.24.39	La Jamayère, BRIGNAIS	
Mmes LATTIER et VALLON	805.04.08	148, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
DENTISTES			
CHANTREAU - EVRARD - PARTHIOT	805.13.26	Place des Terreaux, BRIGNAIS	
PLANTIN - SEBE	805.31.27	4, rue des Chapeliers, BRIGNAIS	
ORTHOPHONISTE			
DESOCHÉ	805.30.54	80, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
KINÉSITHÉRAPEUTES			
GAYRAUD - VALARCHE	805.19.13	56, rue de Ronde, BRIGNAIS	
EMILIO - PETIT	805.10.70	152, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
PHARMACIES			
LOMBARD	805.20.33	4, place des Terreaux, BRIGNAIS	
REYNAUD	805.25.12	13, place Gamboni, BRIGNAIS	
THOMAS	805.14.16	65, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES			
DUVERNEUIL	805.53.51	11, rue Colonel-Guillaud, BRIGNAIS	
VÉTÉRINAIRE			
LEVRAT	805.13.14	4, rue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
POMPES FUNÈBRES	851.30.03	171, Grande-Rue, OULLINS	
MONSIEUR LE CURÉ	805.20.48	1, avenue de Verdun, BRIGNAIS	
S.O.S. AMITIÉ	829.88.88 885.33.33		
S.O.S. PERSONNES AGÉES	805.15.11	Mairie de BRIGNAIS	
NOTAIRE			
Maître RONNAUX-BARON	805.12.31	Route de la Côte, BRIGNAIS	
AVOCATS			
CHIRCOP - VALLEROTONDA	805.54.35	116, avenue Général-de-Gaulle, BRIGNAIS	
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - DÉPANNAGE	873.08.37		
EAUX (service des) S.D.E.I.	805.13.08	17, rue du Moulin, BRIGNAIS	
CENTRE RÉGION D'INFORMATION ROUTIÈRE	854.33.33		
MAIRIE	805.15.11	Place Gamboni, BRIGNAIS	Heures d'ouverture au public: lundi : 13 h. à 16 h. 45 mardi, mercredi, jeudi : 8 h. à 12 h. - 13 h. à 16 h. 45 vendredi 8 à 12 h - 13 h à 15 h 45 samedi matin 8 h. à 12 h.
CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ...	871.70.69		
IMPOTS ET TAXES			
• renseignements sur calcul de l'impôt • demande de dégrèvements • formulaires de déclarations	863.24.34	CENTRE DES IMPOTS DE LYON GIVORS Cité Administrative de la Part-Dieu 165, rue Garibaldi - B.P. 3164 69401 LYON CEDEX 03	Heures d'ouverture : lundi : 9 h. à 11 h. 30 jeudi : 13 h. 45 à 16 h. 15
IMPOTS ET TAXES			
pour payer : l'impôt sur le revenu l'impôt sur les sociétés les taxes foncières la taxe d'habitation la taxe professionnelle	856.35.01	PERCEPTION DE ST-GENIS-LAVAL 9, rue Pierre-Penel 69230 ST-GENIS-LAVAL C.C.P. LYON 9003.27 P LYON	Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h. à 12 h. - 13 h. à 16 h. 30

SCHWEIGHOUSE et BRIGNAIS n'oublent pas...

Comme ils le font chaque fois qu'un événement rapproche nos deux cités à Brignais, M. le Maire de Schweighouse, M. le Maire de Brignais et les délégations correspondantes se recueillent sur la tombe de M. Pierre MINSSIEUX, Maire de Brignais de 1942 à 1977 et qui a été l'artisan du parrainage de ce village d'Alsace au sortir de la guerre.

M. J.P. DEIBER, Maire de Schweighouse, déposant une gerbe sur la tombe de M. Pierre MINSSIEUX. A ses côtés : Mme Pierre MINSSIEUX et M. le Maire de Brignais.



Photo « LE PROGRÈS »



La Fête des Mères à Brignais

Cette année encore, 211 plantes (GUSMANIA) ont été offertes par l'Association Municipale des Cheveux Blancs aux mamans de plus de 70 ans.

Une douzaine de personnes, membres du Conseil Municipal accompagnés pour certains par leur conjoint et d'enfants des écoles, ont eu le plaisir de remettre à ces mamans en même temps que la plante qu'ils offraient, le gage de la reconnaissance que chacun d'entre nous éprouve pour celle qui l'a aimé.

A.M.P.

"Il y a seulement de la malchance à n'être pas aimé, il y a du malheur à ne point aimer."

A. CAMUS. (1913-1960)

Les mères de famille nombreuse à l'honneur

La salle de réunions du gymnase était, le 5 juin, le cadre d'une bien agréable et sympathique cérémonie.

Organisée en relation avec l'Association Familiale de Brignais, elle avait pour but la remise de la Médaille de la Famille Française à six mères de famille nombreuse de la commune, particulièrement méritantes.

Ces distinctions sont attribuées par la Préfecture en accord avec l'U.D.A.F. (Union Départementale d'Associations Familiales). MM. VALLON et GERIN, Sénateurs du Rhône, étaient présents et c'est M. le Maire qui a eu le plaisir de remettre :

— une médaille d'or à Mme ANDROT, mère de 13 enfants,

— une médaille d'argent à Mme GAUDIN-VILLARD, mère de 9 enfants,
— une médaille de bronze à Mme RIONDET, mère de 7 enfants,
— une médaille de bronze à Mme BORNET, mère de 7 enfants,
— une médaille de bronze à Mme VIENCO, mère de 6 enfants,
— une médaille de bronze à Mme PRUNIER, mère de 5 enfants.

Félicitations, donc, à ces mamans à qui il a fallu beaucoup de courage et d'amour pour mener à bien cette tâche délicate et merveilleuse qu'est l'éducation de leurs enfants.

H.S.



Ci-dessus, de gauche à droite :
Mme VIENCO, Mme ANDROT,
Mme GAUDIN-VILLARD, Mme BORNET,
Mme PRUNIER, Mme RIONDET.

«Le monde c'est comme l'Arche de Noë, y a toute espèce de bêtes.»

«La Plaisante Sagesse Lyonnaise»
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.

PENSÉES DONT NOUS NE CONNAISSONS PAS LES AUTEURS...

«Entre hier et demain il y a place pour l'espoir quotidien.»

«La jeunesse est le temps du désir d'apprendre, il peut durer toute la vie.»

«Il est riche à jamais celui pour qui la vie est une perpétuelle découverte.»

Voyage de fin d'année des écoles

Cette année, au mois de juin, notre maître nous a emmenés en voyage voir les volcans d'Auvergne. En route nous nous sommes arrêtés deux fois pour visiter le musée des Poupées à Montbrison et celui de la Papeterie d'Ambert.

Au musée des Poupées nous avons été surpris d'en découvrir en cire, en porcelaine, en plâtre, en terre cuite, en bois. Elles sont presque toutes anciennes, de toutes les tailles et de tous les pays. Nous aurions bien aimé jouer avec certaines d'entre elles.

Au musée du Papier nous avons admiré le moulin à eau qui fonctionne toujours pour écraser la pâte à papier. Les ouvriers nous ont expliqué comment, à partir du bois, on obtient un papier rendu lisse à l'aide d'une pierre frottée sur ce papier, et qui sert pour nos livres, nos cahiers et tant d'autres choses. Nous y avons vu aussi le plus petit livre du monde.

Le paysage de l'Auvergne est très joli et ses forêts sentent très bon.

Ce voyage nous a beaucoup plu; je crois que c'est aussi parce qu'il est le dernier pour nous à l'école primaire.

Une élève du C.M. 2.

Pour nous c'est le premier voyage de l'école.

Nous avons voyagé en car un bon moment, en chantant. Après, nous sommes descendus du car et nous avons visité le parc zoologique. Il y avait des serpents : vipères, couleuvres et un serpent de mer. Plus loin, un gorille enfermé dans sa cage jouait à faire du tobogan et s'amusait avec un pneu.

Sur le lac, une maman canard promenait sa grande famille entourée de ses amies. Dans un endroit une famille de singes se faisait arroser.

Les perroquets étaient encore plus bavards que nous.

Comme nous avions très soif les maîtresses nous ont emmenés au café et on a bu. Tout le monde était très content de ce beau voyage.

Une élève de C.E. 1.

«Le temps passe, toi aussi. Et demain ne sera pas long à devenir hier.»

«La Plaisante Sagesse Lyonnaise»
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.

RECTIFICATIF CONCERNANT LES MAXIMES LYONNAISES PARUES DANS LE N° 10

Mme LEROUDIER nous prie de publier les précisions suivantes :

Ces maximes lyonnaises ont été recueillies par Catherin BUGNARD. C'est sous ce pseudonyme que Justin GODART, Sénateur du Rhône, Président de la Société des Amis de Guignol, a rassemblé ces maximes qui avaient été inventées pour les Almanachs des Amis de Guignol dans «Choses de dire et de faire» par Gladius MATHEVET, nom d'auteur de Emile LEROUDIER, adjoint au Maire de Lyon pendant le mandat d'Edouard Herriot.

(C'est par erreur que dans le Bulletin de mai ces maximes ont été attribuées à Catherine BRIGNARD).

A.M.P.

Remise des Dictionnaires par la Municipalité

Les 180 enfants fréquentant les classes de Cours Moyen 2^e année des écoles publiques garderont sûrement un excellent souvenir de leur passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

En effet, ils ont été très entourés cette année lors de la traditionnelle remise des prix qui avait lieu le 24 juin : leurs parents, invités pour la première fois à cette cérémonie par M. le Maire et les directeurs d'écoles, s'étaient joints aux maîtres, aux Conseillers Municipaux et aux membres de la Commission Scolaire. M. le Directeur adjoint du collège Jean Zay, qui accueillera à la rentrée 150 de ces enfants, assistait également à cette manifestation sympathique.

Les enfants fréquentant l'école privée, n'ont pas été oubliés, et c'est le 5 juin au cours de la cérémonie à l'occasion du départ à la retraite de leur directrice, Mlle GONON, qu'ils ont eu le plaisir de recevoir leurs prix.

Chaque enfant a reçu les yeux pleins de joie, le dictionnaire offert par la Municipalité.

A 450 km environ de là, nous aurions pu voir la même joie dans les yeux des enfants de Schweighouse passant en 6^e, car comme les petits Brignairots, ils ont reçu des dictionnaires, offerts par leur commune marraine, Brignais.

M.T.G.

A propos de la décharge du Chéron

La décharge nous a souvent causé des désagréments; étant intervenus fréquemment auprès de la Direction de l'Entreprise, cette dernière nous a récemment fait parvenir le courrier ci-dessous :

Villeurbanne, le 21 juillet 1982

Monsieur le Maire,

Nous vous confirmons les termes de notre entretien qui a précédé votre récente visite sur notre décharge du Chéron.

Comme nous l'avons indiqué, notre Entreprise n'envisage absolument pas de remblayer les terrains « Giraudet et De Villaine » avec des déchets, mais avec de la terre uniquement.

De plus, afin de préserver l'environnement, nous conserverons la végétation existante en bordure de route. Le stock de terre dégagé pourra être utilisé par la suite, pour les couvertures intermédiaires et finales.

Egalement, nous modifions l'entrée de ce chantier afin de pouvoir constituer la digue de fermeture à l'emplacement de l'accès actuel. Ces travaux étant réalisés en liaison avec le Service des Mines de Lyon et du C.E.T.E. de Bron, offriront toutes garanties.

D'autre part, nous allons prochainement remettre en culture une parcelle de terrain mitoyenne à la propriété de Mme RICHARD qui servira de point de départ à la remise en valeur de ce site.

En ce qui concerne les intérêts de votre commune dans l'exploitation de cette décharge, nous nous permettons de vous rappeler les points suivants :

1. Notre Entreprise verse une taxe professionnelle à votre commune, soit pour l'année 1981 : 27.396 F TTC

2. Nous assurons gracieusement le traitement des ordures ménagères soit :
9.651 habitants x 12 F x an = 116.584 F TTC
(Prix en vigueur au 1^{er} juillet 1982 pour le Syndicat Ouest Lyonnais)

3. Nous collectons et traitons gracieusement les déchets du marché alimentaire chaque semaine, soit :
380 F TTC x 52 semaines = 19.760 F TTC

4. Nous accueillons gracieusement les déversements effectués par les habitants de votre commune de même que les véhicules communaux (à l'exception des commerçants, artisans, industriels) soit :
3.000 F x 12 mois = 36.000 F TTC

5. Récemment nous avons collecté, transporté et traité les déchets de la braderie, et ceci à titre gracieux également, soit : 1.900 F TTC

L'ensemble de ces prestations représente pour une seule année : 201.640 F TTC

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que le coût de la collecte des ordures ménagères est bas puisqu'il est au 30 juin 1982 de 73,06 F TTC par an et par habitant, alors que le Ministère de l'Environnement donnait pour l'année 1979 une fourchette de prix qui, actualisée à raison de 10 % par an, donne pour l'année 1982 : 73,20 F TTC à 133,10 F TTC (pour une collecte ordinaire, ce qui nous place en-dessous de la fourchette indiquée).

Aussi, M. le Maire, vous conviendrez que notre Entreprise, consciente des légers désagréments qu'elle apporte à votre commune, contribue néanmoins largement aux dépenses de la collectivité.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toutes entrevues ou visites que vous souhaiteriez et,

Nous vous prions d'agréer, M. le Maire, l'assurance de nos salutations les plus dévouées.

Le Directeur d'Agence,
ALAIN LAURENT.

Le Président Directeur Général,
Bernard GARCIN.

VERRE PERDU ET ENVIRONNEMENT

Avec l'installation de containers pour la récupération du verre, un nouveau mode de stockage nous était proposé. Après un début quelque peu désordonné (erreur d'information dans la presse locale) nous ne pouvons que nous féliciter du changement de méthode de ramassage qui a permis d'augmenter le tonnage de verre récupéré.

Pour les mois d'avril, mai et juin le total a été de 20 tonnes, ce qui donne une moyenne de 6,65 tonnes par mois.

Le ramassage par camions donnait une moyenne de 4 à 5 tonnes.

Bien sûr la nouvelle méthode demande quelques améliorations : certaines bennes sont très vite remplies et ne sont pas débarrassées dans des délais rapides. Nous avons demandé que ces bennes soient changées et remplacées par de plus grandes; une benne a été placée au mois de juin près du L.E.P., et si certains se plaignent de son manque d'esthétique, que devrions-nous dire lorsque nous rencontrons dans l'agglomération de Brignais des décharges sauvages, des plaques de polystyrène navigant au fil du Garon, des affiches sauvages sur les transformateurs et maintenant, nouvel agrément, des graffitis dégoûtant sur les murs? de deux maux il faut choisir le moindre.

Parlons moins du contenant, mais plutôt du contenu : ce verre récupéré, dont le bénéfice va à la Recherche contre le Cancer.

A ce niveau nous sommes tous concernés, qui n'a, ou n'aura pas dans son entourage un être cher touché par cette maladie?

Pensez-y chaque fois que vous mettez vos verres perdus dans la poubelle au lieu de les porter dans les containers (peut-être inesthétiques) mais si pratiques pour ce mode de récupération. La Recherche contre le Cancer ne peut que vous remercier de cet effort.

Monique BOURRON-LAURINO.



Les fleurs et la ville...

Voici la liste des lauréats du concours des Maisons Fleuries qui a eu lieu le 3 juillet 1982. La remise des prix aura lieu à l'automne.

- | | |
|----------------|----------------------------|
| 1 M. MANFROI | 17, chemin des 4-Vents |
| 1 M. VOISIN | rue du Bonnet |
| 3 M. HENRI | rue de Ronde |
| 4 M. DEYGAS | 18, rue F.-Gaillard |
| 5 M. MINSSIEUX | avenue du Stade |
| 6 M. BONNET | 4, rue des Ronzières |
| 7 M. VERNET | rue du Bonnet |
| 8 M. DEYRIEUX | route d'Irigny |
| 9 M. LACHAUD | chemin des Pépinières |
| 10 M. BRIDAY | chemin du Michalon |
| 11 M. CEZA | 23, bd des Allées-Fleuries |
| 12 M. VENET | rue des Saignes |

Balcons fleuris :

- | | |
|------------------|---------------------|
| 13 M. FRANCHI | C3 Clos Paris |
| 14 M. DARFEUILLE | Les Pivoines |
| 15 M. BERTHIER | Les Saignes |
| 16 M. SINAMIAN | Les Pivoines |
| 17 M. CAPELLI | Les Jonquilles Bt 4 |

Comme chaque été, Chaponost et Brignais se sont associés afin de procéder à la désignation des lauréats du concours de Maisons Fleuries.

Certains d'entre vous ignorent peut-être qu'ils ont participé à ce concours, en effet une première sélection (portant sur une centaine de maisons) se fait dans chaque commune : à Chaponost, par les membres du Syndicat d'Initiative et à Brignais par quelques élus et les services techniques.

La liste des sélectionnés est alors proposée aux jurys qui se composent pour Chaponost d'élus et de membres du Syndicat d'Initiative qui viennent noter les mérites floraux des Brignairots, alors que pour Brignais ce sont des élus accompagnés de gagnants de l'année précédente qui vont apprécier à Chaponost le fleurissement de tous les jardins, balcons, maisons qui leur sont proposés.

Il est à noter que le jury de Chaponost a décerné une mention spéciale à la Municipalité de Brignais, pour le fleurissement de la place Gamboni et du centre ville. Ces vasques qui privent les automobilistes de deux places de stationnement, mini-jardin en plein centre, ne valaient-elles pas la peine de faire quelques mètres à pied? Ne créent-elles pas par ces quelques fleurs l'ambiance de la place du village où il fait bon s'arrêter?

Deux places perdues, treize de retrouvées! C'est en effet ce qu'on peut annoncer aux automobilistes, car dès la rentrée, les anciens jeux de boules de l'allée des Cèdres auront fait place à un nouveau parking.

Il y a quelques années, la place Gamboni était plantée de magnifiques arbres qui ont été sacrifiés à l'automobile, juste retour des choses; sacrifions quelque peu l'automobile aux géraniums et aux pétunias!

Monique BOURRON-LAURINO.

NUMÉROTATION

Sur la demande des élus locaux, les Services Techniques de la Ville de Brignais ont numéroté les propriétés et habitations bordant plus de 160 boulevards, avenues, rues, chemins, impasses ou allées.

Les arrêtés du Maire sont approuvés par le Préfet.

La mise en place de cette numérotation doit s'effectuer entre le mois d'octobre et le mois de novembre 82.

Chaque propriétaire recevra une plaque de numérotation qu'il devra placer à l'entrée de sa propriété ou habitation, et ceci dans un délai d'un mois.

G.M.

DROIT DE RÉPONSE

à «La Rose au Poing», n° 11 de mai 1982

Brignais, le 16 juillet 1982

Monsieur Pierre VERNAY
Directeur de la publication
«La rose au poing»
Le Gareil n° 6
69530 BRIGNAIS

Monsieur,

Votre publication n° 11 datée du mois de mai 1982 comporte un certain nombre d'erreurs que mes collègues du Conseil Municipal et moi-même avons le devoir de rectifier, par objectivité vis-à-vis de vos lecteurs et des habitants de notre commune.

Vous voudrez bien publier intégralement cette intervention, comme vous vous y engagez dans votre note intitulée «Courrier des lecteurs».

1° - A propos de l'article «Déviation ou déviationisme» de S. FERLAY, je suis cité (décembre 1978), mais la phrase est amputée de l'essentiel, elle est : «En freinant l'urbanisation de notre commune, nous cherchons à lui rendre son équilibre et donc à ne pas trop augmenter votre effort fiscal; nous devons veiller à ne pas trop dépasser le niveau actuel de population (8.400 habitants environ)».

L'auteur poursuit par : «Ce vœu purement formel... d'en douter», puis il cite : «1978 : 8.400 habitants - 1982 : près de 11.000 habitants. En général, les experts... incapacité à gérer».

L'auteur de ce texte :
— commet une omission importante,
— fait un procès sans fondement,
— traduit une méconnaissance flagrante des problèmes propres à Brignais, et des informations que nous avons publiées au cours des réunions publiques, dans les articles de presse, les panneaux et les bulletins municipaux,
— il nie les faits.

En effet, il sait (ou devrait savoir) que :
— le P.O.S. est en application depuis mars 1978,
— que l'urbanisation a diminué grâce à la création de zones NA (20 % du total), de zones NC et ND (43 % du total),
— que la population était de 9.482 en novembre 1979 - en mai 1982 elle est de 9.561 habitants,
— que nous avons déclaré à plusieurs reprises qu'elle ne dépasserait pas 11.000 habitants à long terme comme le prévoit le document du P.O.S.

Quant au paragraphe demandant que «les auteurs (des chiffres erronés) soient sanctionnés pour leur incapacité à gérer», nous laissons les lecteurs en juger!

2° - A propos de l'article de C. JARRIGE «Brignais n'a pas eu droit à une déviation, mais à une éviction...», l'auteur omet des faits importants, et commet des anachronismes. En effet :

— Le Conseil Municipal s'était prononcé, dès 1973, contre le tracé initial qui coupait Brignais en deux et passait devant la Résidence des Pérouses, (je l'ai rappelé lors du discours d'inauguration des Jardins Familiaux). Il avait alors proposé un autre tracé, discuté avec les autorités, les élus, et l'avait présenté au cours de la campagne des Elections Municipales en février, mars 1977.

— Grâce à nos démarches, incessantes, appuyées par la population et par les élus, le nouveau tracé, en partie réalisé, correspond à une nette amélioration, sans suivre totalement nos demandes.

De plus, l'auteur de cet article ne lit ni la presse, ni nos publications, et il n'est pas au courant des faits, car il saurait que nous n'avons eu de cesse que nous n'obtenions le maximum de liaisons à la voie rapide, la dernière en date étant une bretelle en zone industrielle, ouverte le 28 mai, conformément aux promesses de la D.D.E.

Quant à la deuxième partie du projet, nous faisons les mêmes remarques à l'auteur, car nous avons publié l'état de nos démarches et participations, appuyées par M. le Conseiller Général du Canton et en accord avec M. le Directeur Départemental de l'Équipement, et le Président du Conseil Général, qui doivent aboutir à la mise en service de ce tronçon mi-83.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel THIERS.

Assainissement de la Zone Sud de Brignais

A l'automne, vont débiter les travaux relatifs à la première tranche d'assainissement de la zone sud.

L'enquête publique a eu lieu du 29 avril au 14 mai en Mairie de Brignais.

L'entreprise CITRA FRANCE est adjudicataire de ces travaux qui consisteront en la mise en place de canalisations d'eaux pluviales et eaux usées sur le chemin des Ronzières, le chemin du Puits, le long de la déviation A.45, ainsi que le carrefour A.45/RN.86.

Une tranche complémentaire sera réalisée à la suite de ces travaux. Elle concernera la collecte des eaux pluviales et eaux usées de la RN.86 et le passage en tréfond à travers les propriétés jusqu'au chemin du Puits. Les conventions entre la commune et les propriétaires ont été signées sauf une. Le montant de ces travaux s'élève à environ 3.000.000 Francs.

C.G.

L'aménagement du Complexe Pierre MINSSIEUX se poursuit

Situé dans la verdoyante et riante vallée de Barry, le Complexe Sportif «Pierre MINSSIEUX» est une complète et magnifique réussite que bien des communes de la même importance que Brignais nous envient.

Ce Complexe comprend :

- un stade omnisports, avec terrain de football, terrain de volleyball, plateaux de basket-ball et d'éducation physique, sautoirs, piste, etc... ainsi qu'un bâtiment vestiaire;
- un terrain annexe d'entraînement de football;
- un gymnase de 1.000 m² avec salle annexe pour le judo et une salle de réunions de 600 m² de superficie;
- une piscine d'été;
- quatre courts de tennis;
- un terrain de camping-caravaning.

Actuellement deux agents communaux assurent la surveillance, la maintenance et l'entretien courant

de ces équipements sportifs et de loisirs. Mais l'utilisation intensive de ces équipements et surtout le nombre de plus en plus important d'utilisateurs, ont rendu indispensable et obligatoire le recrutement prochain d'un troisième agent. Ceci afin que l'ensemble des installations soit gardé tous les jours, y compris le dimanche, et pratiquement 24 heures sur 24, seul moyen d'éviter au maximum les dégradations de plus en plus fréquentes aussi bien sur le matériel que sur les bâtiments, sans omettre également les vols.

En plus de la surveillance et du gardiennage de l'ensemble du Complexe, ces agents auront pour tâches principales :

- l'entretien et la remise en état des bâtiments (petits travaux de peinture, de plomberie, etc...), ainsi que des installations, du matériel, du mobilier et des équipements existants;
- l'entretien des espaces verts (tonte du gazon, nettoyage des

pelouses, arrosage, taille des arbustes et des haies, la préparation, les plantations et l'entretien des massifs de fleurs et des jardinières.

Ils devront également procéder aux traçages des terrains pour les matches et compétitions, au nettoyage des vestiaires et des blocs sanitaires.

Enfin ils assureront l'ouverture et la fermeture des portes, l'extinction des lumières et veilleront à ce que la marche des installations de chauffage soit la plus économique possible.

Enfin, ces agents communaux auront aussi une tâche difficile à remplir : faire respecter d'une façon stricte par tous les utilisateurs (quels qu'ils soient), les règlements qui définissent les conditions d'emploi des diverses installations... Ces règlements que, suivant une habitude bien française, l'on a trop souvent tendance à négliger ou... à tourner.

Jean DARFEUILLE.



**L'éclairage
des tennis
doit permettre
une plus grande utilisation**

Grâce à la reversion d'une partie des cotisations des adhérents de l'A.S.B.T. dans les caisses communales, nous sommes en mesure de procéder à l'installation de l'éclairage des quatre courts de tennis. Leur fréquentation en sera payante, mais devrait permettre à un plus grand nombre de personnes de pratiquer ce sport en fin d'après-midi ou en soirée et par là-même de décongestionner les heures d'affluence.

Après une enquête complète et après avoir mis en concurrence trois entreprises, le marché est traité à 163.000 F.

Son financement est assuré par :

Versement de l'A.S.B.T. au titre de	1980-81	33.490 F
	81-82	35.000 F
	Total	68.490 F
Emprunts du SIGERLY.....		94.510 F

La mise en service doit intervenir fin septembre.

LA ZONE BLEUE

Trop courte a été la période de mise en service (juin-juillet) pour dresser déjà un bilan précis.

La Municipalité s'efforce d'améliorer le stationnement : 13 nouvelles places sont à votre disposition ce mois-ci à l'emplacement des anciens jeux de l'Amicale Laïque et nous sommes en pourparlers avec plusieurs propriétaires dans le centre-ville pour en créer d'autres.

Mais la Zone Bleue ne sera un succès que si vous la respectez tous et utilisez les autres parkings.

Une satisfaction : vous êtes de plus en plus nombreux à l'avoir compris (voir pour s'en rendre compte la place du 8-Mai-1945 et le parking du jardin public).

Le Maire.

«Bien sûr que faut savoir tout ce qu'on dit. Mais faut pas rien dire tout ce qu'on sait.»

«La Plaisante Sagesse Lyonnaise»
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.

Les jeux de boules transférés sur l'ex-propriété Sommer

Afin d'étendre le parking du jardin public et d'augmenter la capacité de jeux de l'Amicale Laïque, la Municipalité avait décidé de transférer le local de l'Amicale Laïque de boules et les quelques jeux sur l'ex-propriété SOMMER, à l'angle de la rue Bovier-Lapierre et de la RN.86.

Depuis le 26 juin, jour de la remise des clés, c'est chose faite. Les boulistes peuvent profiter de 8 jeux et du petit bâtiment annexe, rénové, pour leur lieu de rendez-vous. Le petit square attenant a été aménagé avec des bancs et les travaux de finition de goudronnage terminés courant août.

C.G.



Le nouveau Cimetière

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre précédent Bulletin, l'extension du cimetière actuel devenait très urgente. Les travaux confiés aux entreprises AGOSTINI de Brignais et GERLAND ROUTES de Saint-Genis-Laval ont commencé fin avril et sont actuellement en cours de finition. Ce nouveau cimetière permettra la création de 1.140 concessions. Le passage longeant la propriété FILLON, prévu à 4 mètres de largeur a été porté à 6 mètres afin de permettre une meilleure accessibilité. Dès l'automne, nos services techniques procéderont à la plantation des arbres qui ombrageront les allées principales et des talus séparant les deux cimetières et soutenant la voie d'accès.

C.G.

"Quand on te mènera à Loyasse t'auras beau avoir ramassé tant et plus et même davantage tu n'emporteras que ce que tu auras donné."

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.



"Je me suis souvent repenti d'avoir parlé, mais jamais de m'être tu."

Philippe DE COMMYNES. (1447-1511)

Le P.O.S.

Depuis le 2 juin 1982, le Plan d'Occupation des Sols de Brignais est approuvé. Commencé en 1973, il aura fallu presque neuf ans pour le voir se concrétiser! Il a été soumis à l'enquête publique du 21 janvier au 7 mars 1980, période pendant laquelle le Conseil Municipal a procédé à trois séances publiques d'information.

Soixante-trois réclamations ont été formulées. Chacune d'elles a été étudiée par des groupes de travail constitués d'élus, de représentants du Ministère de l'Équipement, de l'Agriculture, de l'Industrie, etc... afin de leur donner une suite logique et juste. Ces réunions ont représenté de nombreux mois de travail. Le 18 décembre 1981, le Conseil Municipal a pris une délibération qui résumait tous les points particuliers du P.O.S. et l'a adressée à Monsieur de le Préfet du Rhône. Début juin de cette année, nous recevions le dossier du P.O.S. corrigé et l'arrêté préfectoral d'approbation.

En janvier 1980, un exemplaire du P.O.S., édité en couleur, avait été distribué à chaque foyer et une nouvelle édition, tenant compte des quelques modifications décidées, sera distribuée prochainement.

C.G.

Nouvelle organisation de la Direction Départementale de l'Équipement

L'organisation de la Direction Départementale de l'Équipement a été modifiée depuis juillet 1982.

La commune de Brignais dépendait jusqu'à présent de la subdivision de Mornant et, comme toutes les communes du Canton de St-Genis-Laval, elle sera désormais en relation avec la subdivision de Lyon-Ouest située à Tassin-la-Demi-Lune dirigée par l'Ingénieur subdivisionnaire M. PERREAU. Cette subdivision dépend de l'arrondissement territorial n° 1 dont est chargé M. SARDIN, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

M. LAVAL, Ingénieur subdivisionnaire à Mornant, a donc passé le relais à son collègue, M. PERREAU, et nous le remercions de sa collaboration.

H.S.

PERMANENCES VIEILLESSE

Les permanences « Vieillesse » assurées par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes au local 143, rue Général-de-Gaulle, se tiennent depuis le 1^{er} juillet :

Les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 8 h. 30 à 10 h.

DU BON RESPECT DES RAPPORTS DE VOISINAGE

(aboiments intempestifs des chiens)

On assiste actuellement à une croissance certaine des « adoptions » des animaux domestiques au sein de l'Hexagone.

Notez que lors des « Entretiens de Bichat » en 1981, le Professeur G. QUEINEC, révélait qu'ils sont 25 millions de bêtes se répartissant de la manière suivante :

8 à 9,2 millions de chiens
6,7 à 8 millions de chats
6 à 8 millions d'oiseaux
1 à 5 millions de divers.

De la multiplication des animaux domestiques... aux troubles de voisinage :

Un foyer sur trois accueille un chien, il est vain de constater que ceci crée un certain nombre de difficultés, car cet effet multiplicateur est source d'inconvénients dont certains sont majeurs car ils nuisent à l'environnement et au respect de chacun.

Ainsi, sur la commune, j'enregistre de manière permanente « les plaintes » d'habitants excédés par le comportement nocturne des chiens et notamment leurs aboiements intempestifs.

Aussi il m'apparaît nécessaire de rappeler que :
— Le propriétaire d'un chien (comme de n'importe quel animal domestique d'ailleurs) a **une obligation de surveillance** quant aux agissements et au comportement de l'animal, il doit donc mesurer les effets de ses aboiements.

L'article R. 34.8 du Code Pénal :

Les nuisances provoquées par les aboiements intempestifs sont susceptibles de constituer une infraction au terme de l'article R. 34.8 du Code Pénal, qui peut être assortie d'une peine d'amende.

J'en appelle donc à votre **sens civique**, et vous recommande de rechercher toute solution susceptible de ne pas troubler le repos de votre voisinage (par exemple il m'apparaît bon de multiplier les lieux d'accueil pour l'animal, niche placée dans le jardin pour lui permettre de s'abriter, quant aux aboiements intempestifs leurs effets seront réduits si l'animal peut reposer dans le sous-sol de votre maison).

Du comportement de votre chien, dépend le **respect** de vos bons rapports de voisinage.

Le Maire.

"Qui bien commence a fait la moitié de sa besogne."

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.

En réponse à la «Lettre ouverte» du Centre Social, du 9 juin 1982

Brignais, le 25 juin 1982

Madame CONSTANT
Présidente du Centre Social
17, rue Simondon
69530 BRIGNAIS

Madame la Présidente du Centre Social,

Votre «Lettre ouverte à Monsieur le Maire» datée du 9 juin, reçue le 11, distribuée sur la place du 8-Mai-1945 le 12 et relative au Bulletin Municipal n° 10.

Je vous confirme par écrit ce que je vous ai dit samedi 12 en Mairie en présence de votre délégation et des Adjointes au Maire.

Vous exagérez l'événement et polémiquez là où il n'y a pas lieu de le faire.

L'article «Les services techniques» (pages 13, 14, 15) a été rédigé à ma demande par le chef de service. Comme indiqué page 13, il s'agissait de «dresser la liste des opérations effectuées en 1981». Il n'est pas rédigé par un ÉLU et n'est donc qu'une énumération. Il n'a pas d'autre but que de présenter à nos concitoyens l'abondance et la grande variété des tâches réalisées par les services techniques. Cet article ne peut donc avoir pour but d'informer la population de vos créations. Par contre, comme nos administrés le savent fort bien :

— le budget communal vous subventionne (200.000 F au budget primitif 1982),

— comme toutes les associations, vous pouvez utiliser les moyens de reprographie de la Mairie,

— les colonnes de certains Bulletins Municipaux sont ouvertes aux associations (cf. en particulier le n° 8, page 38, votre article où justement vous avez mis en relief votre action concernant la halte-garderie, sans citer du reste l'action de la Municipalité et nos fréquentes réunions de travail Centre Social-élus).

Pour ce qui concerne l'article «Vivre aux Pérouses» (page 27), il n'a qu'un but : montrer par l'image, la joie des enfants et insister sur le rôle de l'équipe d'animation en évitant une longue énumération de réalisations. Il nous a paru inopportun de citer, voire de détailler votre action (que vous pourriez développer dans un prochain Bulletin comme toutes les autres associations), car vous n'auriez pas manqué de nous reprocher de le faire à votre place.

Quant à votre désir de nous réémémorer votre enquête de 1980, ou supposer que j'ai «une mauvaise connaissance de la vie sociale de la commune», vous ne convaincrez personne :

— la part prise par les élus, le Maire en particulier, à toute la vie associative de Brignais est connue de tous,

— le budget social, les subventions sont en très nette augmentation depuis 1977 (multipliées par 3,5),

— les très nombreux contacts, réunions de travail et déclarations du Maire et des élus sur ce sujet (y compris celle faite dans le cadre de votre montage vidéo mais dont l'essentiel a été coupé)...

ATTESTENT, bien au contraire me semble-t-il, d'un profond souci d'objectivité de notre part vis-à-vis de tous et d'une bonne connaissance de la vie sociale de Brignais.

Enfin, je répète ce que je vous ai dit le 12, il faut respecter les habitants de cette commune en évitant que des querelles sans fin les importent, surtout par le moyen de lettres ouvertes successives. Personne n'y gagnera quelque chose, mais l'art de savoir vivre ensemble ne peut qu'en sortir affaibli.

Veillez agréer, Madame la Présidente du Centre Social, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire, **Michel THIERS.**

TERRAIN D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

La nécessité d'améliorer l'aménagement du carrefour CD.42/RN.86 a incité la Municipalité à rechercher un nouvel emplacement pour l'installation du terrain destiné à accueillir les gens du voyage transitant par notre commune.

Il sera donc transféré, en septembre, sur un terrain acheté à M. MOSSIÈRE et Mme DESSEN-DRE, situé ancienne route d'Irigny. Neuf emplacements seront aménagés très prochainement, et les usagers auront à leur disposition un bloc sanitaire et une alimentation électrique.

Une subvention de 17.000 F par emplacement est accordée par le Conseil Général qui espère ainsi inciter chaque commune à installer quelques emplacements. C'est ce qui se passe dans certaines communes voisines qui, elles aussi, prévoient de petits terrains d'accueil, évitant ainsi de grosses concentrations de nomades sur une même commune, ce qui ne manquerait pas de poser quelques problèmes.

C.G. - H.S.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE S'AGRANDIT

La Bibliothèque Municipale, devant l'affluence qu'elle connaît, devient trop étroite pour recevoir comme ils le méritent tous ses lecteurs, petits et grands. De plus, grâce à la subvention que verse la Municipalité à l'Association des Amis de la Bibliothèque et à celle octroyée par le Ministère de la Culture, de nombreux ouvrages ont pu être acquis; mais l'aménagement actuel ne permet pas leur mise à disposition du public.

C'est pourquoi à partir du mois d'octobre, la salle jouxtant la Bibliothèque (ancienne salle de réunion) deviendra une salle réservée aux enfants et aux adolescents. Dans le local existant, seront installés les livres destinés aux adultes.

Pour des raisons pratiques, l'entrée de la Bibliothèque se fera probablement derrière le bâtiment, côté parking.

Une réorganisation interne est nécessaire pour que ces deux salles puissent fonctionner indépendamment l'une de l'autre. Les lecteurs seront avisés à temps (par voie d'affichage et voie de presse) de toutes les modifications qui interviendront.



Par cette transformation de notre Bibliothèque Municipale, notre objectif sera atteint : un meilleur accueil, et la possibilité

pour chaque catégorie de lecteur de choisir un ouvrage suivant son âge et ses aspirations.

M.C.M.

Projet du Complexe Médico-Socio-Culturel

Tables rondes «Municipalité-Associations» les 29 mai, 12 et 19 juin 1982.

Le second trimestre de cette année a vu se dérouler une fructueuse collaboration entre la Municipalité et les diverses associations, futurs utilisateurs parmi la population de la commune.

En octobre 1981, les associations avaient été invitées à donner leur avis entre cinq projets. L'un d'entre eux ayant été retenu, il s'agissait donc de mieux cerner les besoins, d'en étudier la localisation et le déroulement

dans un équipement polyvalent devant être implanté dans la propriété de MIJOLLA.

Partant d'une première tranche présentée par les élus, ces réunions ont permis de prendre en compte plusieurs modifications formulées par les associations et de futurs usagers.

Le projet étudié cet été par les architectes, les services techniques et administratifs, les élus, le service de constructions publiques de la D.D.E., sera présenté aux Brignairots dans les prochaines semaines.

M.T. - P.G.



CRÉATION DE RENCONTRES D'ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES. A BRIGNAIS

Rencontre d'Arts Graphiques et Plastiques à Brignais a ouvert ses portes le 20 juillet 1982 à 18 h. 30 dans la maison léguée par M. Léon JANDAURECK.

Vingt personnes se sont inscrites à cette activité créée à l'initiative de la Municipalité de Brignais. Pendant le mois d'août les locaux ont été fermés afin de permettre aux organisateurs de parfaire l'installation des trois pièces réservées aux activités du groupe et procéder à un premier aménagement de l'atelier de sculpture et de l'atelier d'émail.

Les cours ont repris le premier mardi du mois de septembre. Ils auront lieu chaque mardi soir de 18 h. 30 à 20 h., ainsi que chaque jeudi soir également de 18 h. 30 à 20 h.

Le programme des activités reste le même, à savoir tout ce qui concerne les arts graphiques et plastiques : dessins, peinture, modelage et sculpture ainsi que les arts appliqués, les techniques de la reproduction et les divers aspects des recherches et tendances graphiques actuelles.

Rencontre d'Arts Graphiques et Plastiques est animée par M. Roger FLEURY, qui s'est mis bénévolement au service de tous ceux qui sont attirés par l'expression artistique.

Mais qui est Roger FLEURY ?

Ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts où il étudie à des époques différentes l'architecture et la gravure, Roger FLEURY, après une carrière d'architecte, s'est consacré à l'enseignement de cette discipline dans l'esthétique industrielle. Menant parallèlement une carrière de peintre et de graphiste, (titulaire de nombreux achats de l'Etat), après avoir enseigné les techniques des arts graphiques et plastiques il met désormais ses connaissances à notre disposition.

LA GENDARMERIE NATIONALE REÇOIT DU RENFORT

C'est en 1977 que furent créés les « Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie » ou si vous préférez les « P.S.I.G. ».

C'est une de ces unités qui a déjà commencé à prendre ses quartiers depuis le 1^{er} septembre 1982 dans les bâtiments de la Résidence « Les Pérouses » à Brignais. Cette unité sera opérationnelle à compter du 1^{er} octobre prochain, et sera placée sous la dépendance de la Compagnie de Gendarmerie de Givors. Sur place elle sera commandée par l'Adjudant Jacky BASSO, en provenance de L'Argentière et par le Chef Christian FANDRINI, qui vient de Saint-Michel-de-Maurienne. Son effectif comprendra 7 gendarmes militaires et 9 gendarmes auxiliaires. La vocation essentielle de ce P.S.I.G. sera de couvrir 9 cantons, de protéger, de surveiller le jour et surtout la nuit un vaste secteur, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de prévenir les méfaits.

GARE DE BRIGNAIS

Ouverte de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h. sauf samedi, dimanche et fêtes. Téléphone : 805.10.27.

Services offerts :

vente de billets
réservation
billet T.G.V.

« Vois-tu bien des fois qu'arrive que, malgré ses sous, un homme riche ne soye quand même qu'un pauvre homme. »

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.

L'art du jumelage

L'article paru dans notre dernier Bulletin Municipal « A quand le jumelage » faisait part du souhait de la Municipalité, en accord avec nos amis de Schweighouse, d'associer notre commune à une autre, de langue allemande et invitait les Brignairots ayant déjà lié connaissance en Allemagne, Autriche, Suisse allemande, à apporter leur concours à ce jumelage.

Ce message a déjà suscité quelques propositions concrètes :

- une localité (à déterminer) dans la région de Nürtingen,
- un village en Forêt Noire de 4.000 hab. proche de Strasbourg,
- Schwaz (9.000 hab.) village autrichien.

Par ailleurs, nous avons également pris contact avec le Comité du Jumelage de la région Rhône-Alpes pour qui **« Le rapprochement communal est la meilleure condition du rapprochement humain : c'est sur ce terrain limité et précis que les hommes naturellement se rencontrent »** (E. HERRIOT).

Ce Comité est tout disposé à nous apporter toute son aide pour la réalisation de notre projet.

Il est bien évident que cette association sera à vocations multiples.

Mais il convient d'avoir présent à l'esprit que la première finalité d'une union inter-cités réside dans les contacts linguistiques, particulièrement bénéfiques aux scolaires mais également aux autres habitants. Cela doit, tout naturellement, déboucher sur des échanges entre familles.

Un autre aspect important est la possibilité de discuter ensemble des problèmes communs et des différentes solutions à apporter. A ce niveau, les résultats les plus probants sont obtenus lorsqu'un plus grand nombre de participants actifs prendront part à ces débats. A noter que les associations locales qui, à Brignais, font preuve par leur nombre (plus de 40) et la qualité de leurs membres, d'un dynamisme certain auront un rôle à jouer d'abord au niveau du Comité de Jumelage communal, mais également dans le cadre des contacts réguliers et fructueux tels que définis ci-dessus.

Par ailleurs, il n'est pas interdit subsidiairement de rechercher des intérêts économiques.

Il paraît également important de souligner qu'un jumelage, grâce à l'émulation résultant de la connaissance mutuelle permet à chacun de gagner une ouverture d'esprit le rendant plus clairvoyant sur ce qui peut manquer à sa propre commune.

A cet égard, il est essentiel, que le plus grand nombre de personnes s'associent activement à la Municipalité afin qu'aboutisse pour le plus grand bien de tous, le souhait rappelé tout au début de cet article.

Mais, au fait! d'où cette tradition de jumelage tient-elle ses origines? Il faut savoir qu'« un jumelage, c'est la

rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits ». Ainsi s'exprimait Jean BARETH, un Lorrain, en 1951 lorsqu'il participa à la création des Communes d'Europe à Genève.

En effet, c'est il y a un peu plus de 31 ans, que cet organisme vit le jour avec des objectifs tous centrés sur la commune dans un contexte européen. Tout naturellement, il en découla l'idée de réaliser des jumelages entre différentes localités européennes.

Sur le plan français, les « pionniers » furent Troyes (jumelée avec Darmstadt), Montbéliard (jumelée avec Ludwigsburg) et Metz. Par la suite, nombreuses furent les villes qui, en France, s'associèrent avec d'autres à l'étranger. Parmi les plus célèbres on peut citer le jumelage de Reims avec Florence (1956) et de Paris avec Rome (1958).

Actuellement, on décompte sur notre territoire un nombre très important de jumelages avec des communes de divers pays européens. Il est à noter que, parmi eux, un millier ont été réalisés avec des communes allemandes. Le millième a lié, côté français Hauvillers, cité de Don Pérignon, avec Kiedrich en 1981, et côté allemand Remangen avec Maisons-Lafitte le 6 septembre 1981. Il est intéressant également de remarquer que le 15 novembre 80 eut lieu le premier jumelage avec une localité de l'Irlande du Nord, il s'agit de La Roche-sur-Yon associée à Coleraine. La ville française était déjà jumelée depuis douze ans avec Gummersbach R.F.A. et envisageait une opération similaire avec Caceres (Espagne). Et maintenant, c'est à Brignais d'agir, en suivant les traces de nos prédécesseurs en France.

APPEL à ceux qui désirent faire partie du Comité de Jumelage Communal, il est souhaitable d'y trouver, sous la présidence d'honneur du Maire, des représentants de la Municipalité, du corps enseignant, des associations locales, des mouvements de jeunes, d'anciens combattants, des industriels et des commerçants.

M.F.

« Mange pas tout ce que tu gagnes, durant que tu gagnes, si tu veux avoir de quoi manger quand te gagneras plus. »

« La Plaisante Sagesse Lyonnaise »
Maxime recueillie par Catherin BUGNARD.

Les Cheveux Blancs en voyage

C'est le 24 juin qu'a eu lieu cette année le voyage organisé par l'Association Municipale des Cheveux Blancs auquel 141 personnes ont participé en compagnie de cinq organisateurs et de M. le Maire qui les a rejoints.

Tout au long du voyage qui devait les conduire à Voiron, ils ont pu admirer les différents paysages qui défilaient sous leurs yeux : après la plaine, les premiers contreforts des Alpes, pour se rapprocher encore plus des sommets; ils ont pu apprécier les architectures variées très caractéristiques au fur et à mesure qu'ils s'éloignaient de Brignais.

Après avoir apprécié le dépaysement apporté par ce voyage confortable, ils ont assisté avec intérêt à la visite de la «Grande Chartreuse» distillerie où se fabrique la célèbre liqueur du même nom. Cette visite commentée de la cave à liqueur la plus grande du monde a été ponctuée comme il se doit d'une dégustation très appréciée offerte par la distillerie.

Puis tout le monde s'est retrouvé, sur les bords du lac de Paladru à l'hôtel Beurivage, pour déguster un délicieux repas, qui comme de coutume était suivi de chansons et monologues.

C'est en longeant le lac que le retour a commencé, laissant dans le cœur de chacun un beau souvenir à raconter, à évoquer de temps en temps quand l'ennui se fait sentir.

Le même jour, aux Arcades, tous ceux qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas faire ce voyage pour diverses raisons, étaient de la fête aussi : en effet le cuisinier avait été chargé de leur confectionner et de leur offrir le même repas que celui qui était servi à l'hôtel Beurivage. Bien sûr il manquait les bords du lac, mais ils furent remplacés par une ambiance chaleureuse et beaucoup de joie.

A.M.P. - H.S.



Belles... mais dangereuses !...

Il s'agit de certaines plantes couramment utilisées pour l'ornementation dans les appartements, les lieux publics ou les jardins et parcs, et dont la toxicité est souvent ignorée alors même qu'elles font partie de notre environnement le plus proche.

Les intoxications peuvent survenir par la voie alimentaire ou par simple contact sur les muqueuses et sur la peau.

PLANTES MORTELLES A FAIBLE DOSE

ACONIT (Casque de Jupiter) : toute la plante, surtout les racines.

ADONIS (Goutte de sang) : toute la plante.

ANEMONES : toute la plante.

ARUM : feuilles et fruits.

CHEVREFEUILLE DES HAIES ou CAMERISIER : les baies.

CYTISE : toute la plante.

BOIS GENTIL, DAPHNE MEZEREUM : toute la plante.

DAUPHINELLES, DELPHINIUMS,

PIEDS D'ALOUETTE : les graines.

DIGITALE : toute la plante.

GENET D'ESPAGNE : toute la plante.

GIROFLEE : les graines et les feuilles.

IF : bois, écorce, feuilles, graines, attention aussi à la sciure.

LAURIER CERISE, LAURIER CREME :

LAURIER ROSE : toute la plante, le poison se communique même aux eaux où trempent les racines. N'embrochez pas vos viandes dessus pour les faire griller.

MUGUET : toute la plante, surtout les fleurs, attention aussi à l'eau dans laquelle il a trempé; ne pas garder un bouquet la nuit dans une chambre.

NARCISSES et JONQUILLES : toute la plante et surtout le bulbe à ne pas mettre en contact avec une blessure.

OXALIS ROSE : toute la plante, surtout les feuilles.

PAVOT : toute la plante et surtout les capsules.

RENONCULES : toute la plante, surtout les fleurs, ne pas mettre en contact avec une plaie.

SUMAC DE VIRGINIE : feuilles et surtout fruits.

TABAC : toute la plante.

PLANTES TRÈS DANGEREUSES A DOSE MOYENNE

BALSAMINE : toute la plante.

CYCLAMEN : tubercule.

EUPHORBES : leur suc provoque des conjonctivites.

HELLEBORE NOIR ou ROSE DE NOEL : toute la plante.

LUPIN : surtout les graines.

ORPIN BRULANT, ORPIN JAUNE, SEDUM : très irritant.

PERCE NEIGE : surtout le bulbe.

PIVOINE : toute la plante, surtout la racine.

ROBINIER, FAUX ACACIA : toxique à forte dose; ne pas abuser des beignets d'acacia.

RHODODENDRON : toute la plante.

TROENE : baies.

PLANTES POUVANT CAUSER DES MALAISES ASSEZ GRAVES

ANCOLIE : graines et fleurs.

CLEMATITE : toute la plante, le contact du suc avec la peau est déconseillé.

PHYTOLAQUE, RAISIN D'AMERIQUE : les baies et feuilles et surtout les racines.

SCILLE : toute la plante, attention au contact avec la peau.

THUYA : toute la plante.

LES PLANTES ET FLEURS CI-DESSOUS SONT EGALEMENT DANGEREUSES

LIERRE, DIFFENBACHIA, COLCHIQUE

TROENE, CALADIUM, DATURA

AUCUBA, RHUS, RHUS COTINUS

CORNOUILLER SANGUIN, POINSETTIA

FUSAIN, VIORNE, PRIMEVERE, HOUX

«CERISIER D'AMOUR», PHILODENDRON

GUI

LES PREMIERS SYMPTOMES D'INTOXICATION SONT :

Des vomissements, une salivation abondante, une dermatite, des troubles intestinaux ou respiratoire et l'appel au médecin ou au Centre Anti-Poisons (tél. 854.14.14) sera alors nécessaire.

Attention donc à toutes ces belles, et apprenez à les connaître afin de vous en méfier.

H.S.

NOTES ET DOCUMENTS

pour

L'HISTOIRE DE VOURLES-EN-LYONNAIS

(des origines à 1789)

de Michel RÉGNIER

Après Charly, St-Genis-Laval, Brignais... Vourles à son tour est l'objet d'une étude historique.

Son auteur a voulu tout à la fois écrire un ouvrage sérieux, s'appuyant sur des documents puisés dans les divers fonds d'archives; mais aussi un ouvrage agréable à lire, en l'émaillant de nombreuses anecdotes; le destinant ainsi à l'amateur d'histoire mais aussi au simple curieux du passé.

Vourles et Brignais ont sous l'ancien régime un passé commun, et les Brignairots d'aujourd'hui pourront trouver dans cet ouvrage de nombreux documents et anecdotes se rapportant à leur histoire : entre autres, la bataille de Brignais, la relation de la «petite guerre» entre les garçons de Brignais et de Vourles au XVIII^e siècle, la reproduction de l'authentique sceau de la justice de Brignais, etc...

Ce luxueux ouvrage comporte 12 chapitres. Il est illustré de nombreux dessins originaux et documents inédits. Son tirage est limité et chaque ouvrage sera numéroté.

Sa sortie aura lieu à Vourles le 12 décembre prochain, dans le cadre d'une exposition sur le thème : «Vourles et son passé...».



La souscription de «Notes et documents pour l'histoire de Vourles...» est dès maintenant ouverte. Des bulletins de souscription sont à la disposition de ceux que cet ouvrage intéresse :

— à la Bibliothèque Municipale de Brignais,
— chez l'auteur, en adressant une enveloppe timbrée à : «Histoire de Vourles», M. Michel RÉGNIER, La Gentilhommière, 69390 Vourles.

Les amis du vieux Brignais

Ils sont nombreux, cherchez-les bien et vous les trouverez, ceux que l'on pourrait appeler «Les Amis du Vieux Brignais».

Brignairots de longue date, ou nouveaux arrivants, aimant d'égale manière votre charmante région, ne pourriez-vous donc pas vous réunir pour toutes activités vous plaisant d'entreprendre, n'ayant comme but ultime qu'une franche **amitié**.

Faites-vous connaître en Mairie, au service des relations publiques, auprès de Mme FAYLE, le matin entre 8 h. et 12 h.



